



ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

SANTÉ PUBLIQUE - MÉDICAMENT - PRODUITS DE SANTÉ - BIOLOGIE - SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris

Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877

Présentation bilingue de l'Académie nationale de Pharmacie

L'Académie nationale de Pharmacie est l'héritière directe de la « Société de Pharmacie de Paris », fondée le 15 thermidor an XI (3 août 1803). Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877, elle fut élevée au rang et titre d'Académie en 1946, puis d'Académie nationale en 1979.

L'Académie est une Institution à vocation scientifique et orientation professionnelle, qui représente une autorité morale totalement indépendante des pouvoirs publics comme de tous intérêts privés et représentative des valeurs de la profession toute entière. Composée de scientifiques et de professionnels élus par leurs pairs, en majorité mais non exclusivement pharmaceutiques, elle constitue un lieu d'échange et de concertation, une compétence collégiale et une force de proposition. Elle s'attache à étudier tous les sujets relatifs aux domaines de compétence des pharmaciens, que ce soit dans le bon usage et l'innovation dans le domaine du médicament et des produits de santé, ou bien dans celui de la biologie, de la santé publique y compris santé et environnement. Elle veille à ce que la Pharmacie remplisse toujours mieux la mission de santé publique que la Société lui a confiée. Elle est aussi dans son rôle quand elle accompagne, voire anticipe, les nouvelles exigences de la société et les mutations professionnelles inhérentes à leur évolution.

Ses objectifs sont définis par ses statuts (article 1^{er}) :

- se saisir et étudier tous les sujets relatifs aux domaines scientifiques, techniques, juridiques, historiques et éthiques où peuvent s'exercer les compétences du pharmacien, en particulier ceux qui concernent le médicament et autres produits de santé, la biologie et plus généralement la santé publique y compris la problématique santé / environnement ;
- contribuer, dans ces domaines, à la formation des professionnels de santé ;

The French Academy of Pharmacy is the direct follower of the "Society of Pharmacy of Paris" founded on 15 Thermidor Year XI (August 3rd, 1803). Recognized as a public interest organization on October 5th, 1877, it was elevated to the rank and title of Academy in 1946, and then to National Academy in 1979.

The Academy is a Science based and Profession-oriented Institution, representing a moral authority completely independent of public bodies, as well as any private interests. It represents the fundamental values of the whole Pharmaceutical profession. Composed of Scientists and Professionals elected by their peers, mostly but not exclusively issued from the pharmaceutical profession, it is a place of exchange and dialogue, with collegial expertise as well as a force of proposition. It aims at investigating all matters relating to pharmacists' areas of competence, whether the proper use of drugs, the innovation in the field of drugs and health products, clinical biology and Public Health including Health & Environment. It ensures that all Pharmacists always fulfill the Public Health mission assigned to it by Society. Its role is also to accompany, or to anticipate, new demands of the Society, as well as professional changes inherent to their evolution.

Its goals are defined by its bylaws (Article 1):

- grasp and investigate all matters relating to scientific, technical, legal, historical and ethical areas in which the skills of pharmacists can apply, particularly those related to medicinal and other health products, biology and more generally public health including environmental issues ;
- contribute to the teaching of health professionals, in these areas ;

- contribuer à l'information des enseignants, des enseignants chercheurs, des professionnels et de façon générale des citoyens ;
- travailler dans ces domaines au progrès des sciences, à l'approche scientifique des questions environnementales, à la diffusion des travaux de recherche sur ces sujets et au perfectionnement des sciences et des techniques ;
- conseiller dans ces domaines les pouvoirs publics et éclairer l'opinion sur les sujets précités, en exerçant une veille sur leur évolution ;
- développer dans ces domaines les relations nationales et internationales dans ses domaines de compétence.

L'Académie est constituée de 100 membres titulaires dont au moins 80 % de pharmaciens, répartis en cinq sections selon leur discipline ou leur secteur d'activité, de 30 membres associés nationaux, européen ou à titre étranger, de 120 membres correspondants nationaux dont au moins 80 % de pharmaciens et de 80 correspondants européens ou à titre étranger. Tous deviennent automatiquement honoraires après 20 ans d'ancienneté académique ou à l'âge de 70 ans, sauf les membres associés qui deviennent honoraires 10 ans après leur élection. Membres et correspondants participent au travail de réflexion et de proposition de l'Académie dans le cadre des cinq sections correspondant à leurs disciplines et dans le cadre de structures permanentes spécialisées que constituent les Commissions d'étude, organes transversaux composées de représentants des sections, mis en place par le Conseil. De plus, dans un souci de réactivité et d'efficacité, sont créés des groupes de travail axés sur des sujets spécifiques avec un calendrier d'action prédéterminé. Des relations de collaboration avec l'Académie Nationale de Médecine permettent l'élaboration de recommandations conjointes depuis de nombreuses années. Ces dernières années, de nouvelles relations multi-académiques sur des sujets d'intérêt commun ont été développées avec l'Académie des Sciences, l'Académie des technologies, l'Académie Vétérinaire de France, l'Académie d'Agriculture de France, et l'Académie Nationale de Chirurgie Dentaire.

- help to inform teachers, researchers, professionals and citizens in general ;
- in these fields, to participate in the progress of science and technology, in the scientific approach of environmental issues, in the dissemination of research on these topics ;
- advise public authorities in these areas and inform the public on the aforementioned topics, by exercising constant monitoring of their development;
- also, in these areas, to develop national and international relationships in its fields of expertise ;

The Academy is made up of 100 Full Members of which at least 80% are pharmacists, divided into five sections according to their discipline or category of activity ; 30 national, European or non-European Associate Members ; 120 national Correspondent Members of which 80% at least are pharmacists, and 80 European or non-European Foreign Correspondents. All automatically become Honorary Members after 20 years academic seniority, or at the age of 70, except for Associate Members who automatically become Honorary Members 10 years after their election.

Members and Correspondents participate in the work of the Academy as part of the five Sections in line with their disciplines and expertises and through specialized cross-section permanent structures : the Study Commissions set up by the Council and composed of representatives of the five sections. In addition, for the sake of responsiveness and efficiency, working groups focused on specific topics with a predetermined timetable for action, can be created. Since a long time, collaborative relationships with the National Academy of Medicine has allowed the development of joint recommendations. In the recent years, new multi-academic relations on topics of common interest have also been developed with the Academy of Sciences, the Academy of Technology, the Veterinary Academy of France, the Academy of Agriculture of France, and the National Academy of Dental Surgery.